

ORIENTATIONS ANNUELLES 2016-2017



**UNION ÉTUDIANTE
DU QUÉBEC**

*Présenté dans le cadre du caucus du 18 juin 2016
État : Adopté*

Ce document relève du domaine **PUBLIC**

Veillez vous référer à la politique d'accès et de diffusion de l'information pour toutes questions relatives à la diffusion de ce document

Dans le cadre du caucus du 18 juin 2016, les associations membres de l'Union étudiante du Québec (UEQ) se sont dotées d'orientations annuelles dans le but d'orienter les actions de l'UEQ durant l'année 2016-2017. Vous trouverez dans ce document l'ensemble des orientations annuelles qui ont été adoptées.

AFFAIRES ACADEMIQUES

Orientation 1

Que l'UEQ développe son discours sur la grille de financement des universités et travaille à ce que le gouvernement du Québec révisé la formule de financement des universités.

Orientation 2

Que l'UEQ travaille pour obtenir un réinvestissement dans le réseau d'enseignement supérieur, et dans le réseau de l'éducation en général.

Orientation 3

Que l'UEQ travaille à améliorer le programme d'Aide financière aux études (AFE), notamment via l'augmentation des dépenses admises, l'augmentation du revenu protégé et le retrait des pensions alimentaires pour enfants dans le calcul des prêts et bourses

Orientation 4

Que l'UEQ travaille à l'amélioration de la transparence, de l'imputabilité et de la reddition de comptes des administrations universitaires.

Orientation 5

Que l'UEQ développe son discours sur la modulation des frais de scolarité par programmes.

Orientation 6

Que l'UEQ développe son discours sur la déréglementation des frais institutionnels obligatoires.

Orientation 7

Que l'UEQ travaille à alléger la contribution financière des étudiantes et étudiants internationaux, notamment par l'instauration d'un crédit d'impôt à la rétention.

Orientation 8

Que l'UEQ travaille à obtenir une compensation financière pour les étudiantes et étudiants participant à un stage.

Orientation 9

Que l'UEQ fasse un état des lieux des initiatives en matière de santé mentale qui touchent les étudiants et les étudiantes.

Orientation 10

Que l'UEQ s'assure de l'allocation du transfert fédéral en bonification de l'AFE.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Orientation 11

Que l'UEQ fasse comparatif des différents codes de procédures applicables aux associations étudiantes au Québec

Orientation 12

Que l'UEQ adopte une Politique de gestion des instances.

Orientation 13

Que l'UEQ se dote d'une procédure d'archivage.

Orientation 14

Que l'UEQ se dote d'un plan de développement sur 3 ans.

AFFAIRES SOCIOPOLITIQUES

Orientation 15

Que l'UEQ travaille à dresser un état des lieux des mesures visant l'accession et l'intégration des autochtones dans le réseau d'enseignement supérieur.

Orientation 16

Que l'UEQ travaille en concertation avec les autres regroupements jeunesse afin d'augmenter la place des jeunes dans les lieux décisionnels.

Orientation 17

Que l'UEQ documente les initiatives efficaces en matière de développement durable dans les universités québécoises.

Orientation 18

Que l'UEQ documente l'accès et l'offre du logement étudiant à travers le Québec à travers le Québec afin d'en améliorer les conditions.

Orientation 19

Que l'UEQ recense les divers acteurs ou organisations de la société civile avec lesquels elle partage des positions ou intérêts et qu'elle travaille à la mise sur pied de partenariats avec ceux-ci.

Orientation 20

Que l'UEQ collabore à la campagne Sans oui, c'est non!

COMITE NATIONAL DES CYCLES SUPERIEURS ET DE LA RECHERCHE

Orientation 21

Que l'UEQ travaille à ce que soient implantés des sièges étudiants au sein des CA des organismes subventionnaires fédéraux ainsi qu'un comité consultatif étudiant tri-conseil dans le cadre du processus d'harmonisation des trois organismes subventionnaires fédéraux.

Orientation 22

Que l'UEQ travaille à ce que le gouvernement du Québec réinvestisse en recherche en milieu académique dans les différents domaines de recherche, notamment via l'adoption d'une stratégie ou politique en matière de recherche et d'innovation.

Orientation 23

Que l'UEQ travaille à ce que les conseils de recherches canadiens et les fonds de recherches québécois mettent en place une politique commune pour favoriser la diffusion en accès libre des articles scientifiques.

Orientation 24

Que le CNCSR dresse un état des lieux à propos des critères d'évaluation et d'admissibilité des bourses des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux ainsi que leur valeur, leur durée et leurs modalités.

Orientation 25

Que le CNCSR se dote d'un plan stratégique pour le développement de contenu.

Orientation 26

Que le CNCSR documente les meilleures pratiques en matière d'encadrement par les directions de recherche aux cycles supérieurs dans les institutions universitaires québécoises.

Orientation 27

Que le CNCSR développe une trousse pour les demandes de bourses des organismes subventionnaires québécois et fédéraux.

COMITE DES ASSOCIATIONS DE REGIONS

Orientation 28 — AGEUQAT

Que l'UEQ fasse l'état des lieux de la reconnaissance de l'implication des étudiants dans les universités du Québec et travaille à faire reconnaître l'implication des étudiantes et des étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et des étudiantes et étudiants inscrits aux cycles supérieurs de l'Université de Sherbrooke.

Orientation 29 — REMDUS

Que l'UEQ dresse un état des lieux des services offerts aux étudiants qui suivent leur formation sur les campus principaux pour les comparer à ceux offerts aux étudiants qui suivent leur formation à l'extérieur des campus principaux.

Orientation 30 — REMDUS

Que l'UEQ aide les associations du Comité des associations de région à trouver des conférencières et des conférenciers pour l'organisation de leur camp de formation.